



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2026/2027

PROCÈS-VERBAL N°8

Réunion du mardi 15 septembre 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COMMUNIQUÉ

Horaire des matchs.

La Commission précise que toute demande de modification de l'horaire du coup d'envoi initialement retenu en championnat ou en coupe sera validée sans l'accord du club visiteur si elle intervient :

. Au plus tard 10 jours avant la date du match, sous réserve que le nouvel horaire se situe dans une amplitude horaire (avant ou après l'horaire initial) de 3h00 maximum.

COUPE DE FRANCE 2026/2027

3^{ème} Tour

56633146 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / ST PRIX ES 1 du 13/09/2026

Courriel de l'ES ST PRIX indiquant une erreur lors des remplacements.

Courriel de l'arbitre officiel confirmant que le joueur n°15 M. RAPCZEWSKI Yanis a effectivement été remplacé par le joueur n°10, M. DUARTE CHORA PEREIRA David, à la mi-temps soit à la 46e minute et non à la 50e minute.

Transmis à la Commission Régionale des Statuts et Règlements.

4^{ème} Tour

Tirage au sort effectué par Mme Christine AUBERE, Vice-Présidente, MM. Toufik MOUKRIM, Secrétaire Général, Philippe COUCHOUX, Secrétaire Général Adjoint de la Ligue de Paris I.D.F.

Les matches auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 à 14h30, sur le terrain du club premier nommé.
Liste des matches disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

Rectificatif de l'ordre des matchs :

Conformément à l'article 6.2 du règlement de la Coupe de France, « *jusqu'au 6^{ème} tour inclus, les ligues régionales définissent les règles applicables au choix des installations sportives en incluant le principe suivant : si le club tiré le deuxième, se situant dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, ce club sera en conséquence désigné club recevant. A défaut, la règle du premier tiré est applicable. En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés, le club exempt au tour précédent doit systématiquement être considéré comme ayant reçu audit tour précédent.* »

79596675 AULNAY CSL / MEAUX ACACEMY devient MEAUX ACADEMY CS / AULNAY CSL
79596661 NICOLAITE DE CHAILLOT / LONGJUMEAU FC devient LONGJUMEAU FC / NICOLAITE DE CHAILLOT.

Les clubs MEAUX ACADEMY CS et LONGJUMEAU FC sont désignés club recevant car ils ont été tirés en 2^{èmes} et se situent dans la même division (pour LONGJUMEAU FC) et dans la division immédiatement inférieure (pour MEAUX ACADEMY CS) de celle de leur adversaire respectif et se sont déplacés au tour précédent alors qu'AULNAY CSL et NICOLAITE DE CHAILLOT étaient exempts et sont donc considérés comme ayant reçu au tour précédent en application de l'article 6.2 précité.

INFORMATION TERRAINS :

La Commission informe les clubs ci-dessous qu'ils doivent évoluer **sur un terrain classé NIVEAU T6 minimum** pour leur rencontre.

La Commission demande aux clubs PLAINE VICTOIRE et ETOILE BOBIGNY de fournir un terrain de repli classé T6 minimum pour leur match de Coupe de France, au plus tard le mardi 22 septembre 2026, à défaut la rencontre sera inversée :

. 79596683 PLAINE VICTOIRE AS 1 / OLYMPIQUE ADAMOIS 1 du 27/09/2026

. 79596692 ETOILE BOBIGNY 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 du 27/09/2026

. 79596674 VILLIERS ST GEORGES FC 1 / PALAISEAU US 1 du 27/09/2026

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 26/02/2026 et du courriel du District de la Seine-et-Marne concernant la purge de la suspension de terrain de l'équipe de VILLIERS ST GEORGES FC.

Cette équipe ayant un match de suspension de terrain non purgé à ce jour, la Commission demande au club de VILLIERS ST GEORGES FC de lui communiquer le nom et l'adresse du terrain repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire, pour le match 22 septembre 2026 au plus tard.

Nombre de joueurs sur la feuille de match :

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match jusqu'au 6^{ème} tour inclus.

Lorsqu'un club décide de faire figurer sur la feuille de match le nombre maximum de joueurs autorisé, l'inscription d'un gardien de but remplaçant, numéroté 16, est impérative.

Remplacements :

Il peut être procédé au remplacement de CINQ joueurs au cours d'un match en trois séquences au maximum, à partir du 3^{ème} tour.

Arbitrage :

Club Recevant	Club Visiteur	Nb d'Arbitre	Prise en charge
Dernière Division District jusqu'à D2 inclus	Dernière Division District jusqu'à D2 inclus	3 AO*	A la charge
			du club recevant
Dernière Division District jusqu'à D2 inclus	District D1	3 AO	AC** - A la charge du club recevant
	jusqu'à N2		2 AA*** - A la charge des 2 clubs
District D1 jusqu'à N2	Dernière Division District jusqu'à N2	3 AO	A la charge
			du club recevant

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - SENIORS**Tirage au sort du 1^{er} tour à jouer le 27/09/2026 :**

34 matchs.

Exempts : ENTENTE SSG 2 + les clubs qualifiés pour le 4^{ème} tour de la Coupe de France + les clubs de R3 – Poule A ayant un match de championnat à jouer.

Liste des matchs à consulter sur le site de la F.F.F.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=458525&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

SENIORS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) et demande à l'arbitre officiel de lui indiquer le score final, pour sa réunion du mardi 05 mai 2026 :

1^{er} rappel :

55699272 PARIS 15 AC 1 / ERMONT AS 1 du 06/09/2026 (R2/C).

SENIORS - CHAMPIONNAT**516 843 – ELAN CHEVILLY LARUE (R1/B)**

En absence d'éclairage classé, la Commission positionne les rencontres de cette équipe, le dimanche à 15h00 au Parc des Sports n°2 à CHEVILLY LARUE.

55698436 SAINT BRICE FC 1 / MONTREUIL FC 1 du 17/10/2026 (R1/A)

Demande d'inversion de ST BRICE FC, au motif de l'organisation d'un tournoi international homologué par la CRSRCM du 03/09/2026 et de l'indisponibilité des installations.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MONTREUIL F.C. à transmettre pour le 13/10/2026 au plus tard.

500 138 – VINCENNOIS C.O. (R2/A) et (R3/B)

Courriel du CO VINCENNOIS demandant que ses 2 équipes puissent jouer à 14h00 durant la période hivernale du 01/11/2026 au 31/03/2027.

Accord de la Commission.

55699136 PUTEAUX CSM 1 / TREMBLAY FC 1 du 20/09/2026 (R2/B)

Demande du CSM PUTEAUX pour avancer le match le samedi 19 septembre 2026 à 18h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de TREMBLAY FC, à communiquer au plus tard le vendredi 18 septembre 2026 à 12h.

581 364 – GOUSSAINVILLE F.C. (R2/C)

Cette équipe jouera ses rencontres à domicile toute la saison à 15h30.

Accord de la Commission, à l'exception du match du 23/05/2026 conformément à l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF.

55699266 FONTENAY SOUS BOIS US 1 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 20/09/2026 (R2/C)

Demande de l'US FONTENAY SOUS BOIS pour avancer et inverser le match avec accord du CS MEAUX ACADEMY.

Cette rencontre aura lieu le samedi 19 septembre 2026 à 18H00, sur le stade Albert CORAZZA 1 à MEAUX.

Le match retour 55699326 aura lieu le 09 mai 2027, sur les installations de FONTENAY SOUS BOIS.

55699531 GARGES LES GONESSE FCM 1 / RED STAR FC 3 du 20/09/2026 (R2/D)

Demande du FCM GARGES LES GONESSE pour avancer le match le samedi 19 septembre 2026 à 18h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord du RED STAR FC, à communiquer au plus tard le vendredi 18 septembre 2026 à 12h.

SENIORS R3/A – matchs reportés au 27/09/2026

79510229 VERSAILLES 78 FC 3 / CHOISY LE ROI AS 1

79510230 BONNEUIL SUR MARNE CSM 1 / VILLEJUIF US 2

79510232 SAINT CLOUD FC 1 / CAP CHARENTON 1

79510233 PARIS 13 ATLETICO 3 / ISSY FC 1

55700109 ORSAY BURES FC 1 / STADE EST PAVILLONNAIS 1 du 20/09/2026 (R3/B)

Courriel du FC ORSAY BURES et arrêté municipal de la Ville indiquant l'indisponibilité du terrain n°2 à ORSAY, au motif d'une manifestation sur l'installation à cette date.

La Commission demande au STADE DE L'EST PAVILLONNAIS la possibilité de recevoir sur ses installations, à communiquer au plus tard le vendredi 18 septembre 2026 à 12h.

A défaut, la Commission statuera.

561 058 – E.S. HERBLAY (R3/C)

Cette équipe jouera ses rencontres à domicile toute la saison à 15h30.

Accord de la Commission, à l'exception du match du 23/05/2026 conformément à l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF.

55700329 ST OUEN L'AUMONE AS 2 / HARDRICOURT US 1 du 20/09/2026 (R3/C)

Demande de ST OUEN L'AUMONE AS pour décaler le coup d'envoi à 16h00, sur le Parc des Sports n°2 à ST OUEN L'AUMONE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de HARDRICOURT US, à communiquer au plus tard le vendredi 18 septembre 2026 à 12h.

55700336 SARCELLES AAS 2 / ENFANTS GOUTTE D'OR 1 du 06/09/2026 (R3/C)

Reprise de dossier.

Réception du rapport complémentaire de l'arbitre officiel.

La Commission prend note et passe à l'ordre du jour.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – U20

Tirage au sort du 1^{er} tour à jouer le 27/09/2026 :

51 matchs.

Exempts : RC 18 – MONTREUIL FC – ES PARISIENNE – ARARAT ISSY – ENTENTE PAYS DE BIERE BOISSISE – LUSITANOS ST MAUR.

Liste des matchs à consulter sur le site de la F.F.F.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=458525&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

U20 - CHAMPIONNAT

55687783 – VITRY CA 2 / VOISINS FC 1 du 13/09/2026 (R3/E)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre, la Commission demande au club de VITRY CA des explications sur le non-déroulement du match pour sa réunion du 22/09/2026.

55688346 – ESC XV 1 / CHOISY LE ROI AS 1 du 13/09/2026 (R3/F)

Lecture de la FMI.

Absence de l'équipe visiteuse.

La Commission enregistre le forfait non avisé de l'équipe de CHOISY LE ROI.

79271507 – CRECY FC 1 / ROMAINVILLE CA 1 du 13/09/2026 (R3/A)

Lecture de la FMI. Absence de l'équipe visiteuse.

La Commission enregistre le forfait non avisé de l'équipe de ROMAINVILLE CA.

79271512 – GONESSE RC 1 / FC GAGNY 1 du 13/09/2026 (R3/A)

Lecture de la FMI.

Absence de l'équipe visiteuse.

La Commission enregistre le forfait non avisé de l'équipe de FC GAGNY.

79549164 – ISSY FC 2 / SEIZIEME ES 1 du 13/09/2026 (R3/B)

La Commission enregistre le forfait avisé de SEIZIEME ES.

55688350 – PITRAY OLIER 1 / PARIS 19 ANTILLAIS 1 du 13/09/2026 (R3/F)

Lecture de la FMI. Absence de l'équipe visiteuse.

La Commission enregistre le forfait non avisé des PARIS 19 ANTILLAIS.

Courriel de PITRAY OLIER demandant de recevoir le match retour suite au forfait de l'équipe de PARIS 19 ANTILLAIS.

En application de l'article 23.7 (« Les clubs ayant déclaré forfait avisé ou non pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire. Cette décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du club concerné. »), la Commission fixe le match retour sur les installations de PITRAY OLIER.

55688348 – RACING CLUB 18 1 / PARISIENNE ES 1 du 13/09/2026 (R3/F)

La Commission reporte ce match au 27/09/2026.

528217 – AS ARARAT ISSY – R3

Intégration de ce club dans la Poule B.

COUPE GAMBARDELLA**78829078 CHOISY LE ROI AS 1 / RACING CLUB 18 1 du 13/09/2026**

Reprise de dossier.

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le match ne s'est pas déroulé en raison de l'indisponibilité des installations sportives confirmée par l'attestation de la Mairie,

Considérant l'impossibilité d'inversion du match,

Considérant la nécessité de prioriser une issue sportive à cette rencontre,

Par ces motifs,

. donne ce match à jouer le 27/09/2026.

78829049 DOURDAN SPORTS 1 / AS ORLY 1 du 13/09/2026

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission enregistre le forfait non avisé de l'AS ORLY ; DOURDAN SPORTS est qualifié pour la suite de la compétition.

78829063 ENT. BEAUMONT MOURS 1 / BONDY AS 1 du 13/09/2026

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission enregistre le forfait non avisé de BONDY AS ; l'ENT. BEAUMONT MOURS est qualifié pour la suite de la compétition.

78829094 CRECY FC 1 / BOBIGNY ETOILE 1 du 13/09/2026

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission enregistre le forfait non avisé de BOBIGNY ETOILE ; CRECY FC est qualifié pour la suite de la compétition.

78829061 PAYS FONTAINEBLEAU 1 / ORMESSON US 1 du 13/09/2026

Courriel du District de SEINE ET MARNE informant que l'équipe de PAYS FONTAINEBLEAU sera en entente pour cette saison avec l'US AVON, club support et équipe également inscrite pour cette épreuve.

En conséquence, la Commission enregistre le forfait avisé de PAYS FONTAINEBLEAU.

2^{ème} tour à jouer le 27/09/2026

Les clubs de MONTSOULT BAILLET (522 868) – PUISEUX LOUVRES 95 (520 871) – SURVILLIERS AVENIR (500 565) n'étant pas engagés en championnat, ils sont retirés de la Coupe Gambardella.

142 matchs.

2 exempts : CHOISY LE ROI AS ou RC 18 et PLAINE DE FRANCE.

Liste des matchs à consulter sur le site internet.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

U18 - CHAMPIONNAT**55689716 SAINT BRICE FC 1 / HOUILLES AC 1 du 18/10/2026 (R3/C)**

Demande d'inversion de match de SAINT BRICE FC, au motif d'un tournoi international homologué et de l'indisponibilité du stade Léon Graffin à cette date.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de HOUILLES A.C. à transmettre pour le 13/10/2026 au plus tard.

U17 – CHAMPIONNAT**55690306 – VILLEJUIF US 1 / FC 93 BOBIGNY 1 du 20/09/2026 (R1)**

Cette rencontre aura lieu le dimanche 20 septembre 2026 (horaire à confirmer) au Parc des Sports de CHOISY LE ROI.

La Commission reste en attente de la confirmation de l'horaire ainsi que du numéro de terrain et de la réception de l'attestation du propriétaire des installations, à communiquer pour le vendredi 18 septembre 2026 à 12h.

Autres rencontres concernées :

55690260 VILLEJUIF US 1 / US TORCY PVM 1 du 04/10/2026

55690270 VILLEJUIF US 1 / SARCELLES AAS 1 du 01/11/2026

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 3 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

55690435 SENART MOISSY 1 / IVRY US 1 du 20/09/2026 (R2/A)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/03/2026 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 1 U17 de SENART MOISSY, à compter du 06 avril 2026, la Commission demande au club du SENART MOISSY de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de MOISSY CRAMAYEL, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, au plus tard le vendredi 18 septembre 2026 à 12h.

55690314 EPINAY ACADEMIE 1 / VILLEJUIF US 1 du 13/09/2026 (R1)

Courriel d'EPINAY ACADEMIE informant d'un dysfonctionnement lors de la transmission de la FMI.

La Commission demande à l'arbitre officiel de confirmer le résultat du match et aux deux clubs de lui communiquer la composition de leur équipe, comprenant numéro de maillots et de licences, nom et prénom des joueurs et de l'encadrement, pour sa réunion du mardi 22 septembre 2026.

U16 – CHAMPIONNAT**55691506 ES SEIZIEME 1 / PARIS 15 AC 1 du 13/09/2026 (R3/D)**

La Commission enregistre le forfait avisé de SEIZIEME ES.

U15 – CHAMPIONNAT**Régional 2****Poule A****55693366 TORCY PVM US 2 / MELUN FC 1 du 19/09/2026.**

Demande de TORCY PVM US pour décaler la rencontre à 15h30 sur le terrain synthétique du Frémoy de TORCY.

Avis défavorable, une rencontre U14 R1 étant déjà programmée sur cette installation à la même heure.

55693367 SENART MOISSY 1 / BRETIGNY FCS 1 du 19/09/2026.

Demande de SENART MOISSY pour avancer le match à 13h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BRETIGNY FCS à transmettre au plus tard le vendredi 18/09/2026 – 12h00.

U14 – CHAMPIONNAT

Régional 1**Poule A****55695591 TORCY PVM US 1 / MONTFERMEIL FC 1 du 19/09/2026.**

Demande de TORCY PVM US pour reporter le match au samedi 17/10/2026 (motif : accord des 2 clubs).

La Commission émet un avis défavorable ; le motif n'étant pas recevable.

Régional 2**Poule A****55696259 RC ARGENTEUIL 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 19/09/2026.**

Demande du RC ARGENTEUIL pour décaler le match à 17h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de CERGY PONTOISE FC à transmettre au plus tard le vendredi 18/09/2026 – 12h00.

Poule B**Courriel du PARIS FC – 500568.**

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe et fait application de l'article 9.4 du RSG de la LPIFF :

9.4 - Si l'engagement de l'équipe est annulé par le club après la parution des groupes et avant le début de la compétition ou si elle déclare forfait général dans les conditions précitées ou si elle est déclarée forfait général consécutivement à 3 forfaits lors des 3 premières journées de Championnat, celle-ci est pénalisée d'une amende précisée au R.S.G. de la L.P.I.F.F. (annexe 2). La saison suivante, elle est incorporée dans la dernière division de la compétition concernée.

CDM – CHAMPIONNAT**55692007 FC CAUDACIENNE 5 / IVRY DESPORTIVA VIMARENSE 5 du 20/09/2026 (R1)**

Demande de FC CAUDACIENNE pour inverser la rencontre, au motif de l'indisponibilité de son terrain à cette date. Réception de l'arrêté municipal de la Ville informant de la fermeture du stade Robert BARRAN du 09 septembre au 11 octobre, en raison des dégradations liées à la canicule.

Courriel d'IVRY DESPORTIVA VIMARENSE indiquant qu'une réponse de la mairie de la possibilité d'inversion lui sera donnée vendredi ; la Commission reste en attente.

La Commission demande également au FC CAUDACIENNE de lui communiquer un terrain de repli, à transmettre au plus tard le vendredi 18 septembre 2026 à 12h00.

ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) et demande à l'arbitre officiel de lui indiquer le score final, pour sa réunion du mardi 05 mai 2026 :

1^{er} rappel :

55692935 VILLENEUVE GARENNE 1 / CLICHY SUR SEINE US 1 du 13/09/2026 (R3/A)

ANCIENS – CHAMPIONNAT**55693280 BOIS D'ARCY AS 1 / EVRY FC 2 du 20/09/2026 (R3/B)**

Demande de l'AS BOIS D'ARCY pour avancer le match à 9h00, son terrain d'honneur en herbe étant impraticable en raison de la canicule.

Accord de la Commission, le délai de prévenance étant suffisant.

55693728 CLICHOIS UF 1 / RC GONESSE 1 du 20/09/2026 (R3/D)

Réception d'une attestation de la mairie de CLICHY SOUS BOIS informant de l'indisponibilité du stade Henri BARBUSSE, au motif de l'organisation d'un trail le 20/09/2026.

La Commission demande au club du RC GONESSE, la possibilité de recevoir à cette date, information à communiquer au plus tard le vendredi 18 septembre 2026 à 12h.

A réception, la Commission statuera.